



COMITÉ REGIONAL
ESCRIME
GRAND EST



ÉPREUVE DE QUALIFICATION AU
CHAMPIONNAT DE FRANCE

SABRE LASER

COMBAT CHORÉGRAPHIÉ

17 DÉCEMBRE 2023

À partir de **10h**
Complexe sportif **BELLETANCHE METZ**



COMITÉ REGIONAL
ESCRIME
GRAND EST

La deuxième épreuve du circuit régional Grand Est de la saison qualificative pour le championnat de France sabre laser 2024 se déroulera **le dimanche 17 décembre 2023** à Metz.

Appelée « épreuve de l'Harmonie », elle fait partie des 2 épreuves des circuits régionaux permettant de remporter le titre de « Champion Régional » au combat chorégraphique.

I- Lieu de l'épreuve :

Salle d'armes Belletanche (parking piscine)
Rue de Belletanche
57000 Metz

II-Inscriptions :

Les combattants souhaitant participer à l'épreuve de l'Harmonie devront **IMPÉRATIVEMENT** s'inscrire par l'extranet au plus tard le lundi 11 décembre 23h59.

Tous les membres d'un même groupe doivent être inscrits par équipe par les académies sur l'extranet suivant la catégorie à laquelle ils veulent participer (Harmonie Duel - Harmonie Bataille – Harmonie Mouvement d'ensemble).

La compétition est ouverte à deux catégories :

- Senior- Vétéran et M20 (en simple sur-classement)
- M17 et M15 (en simple sur-classement)

Les frais d'inscriptions de 20€ par combattant sont réglables par chèques, espèce ou CB sur place

III – Déroulement :

- L'horaire de passage de chaque groupe sera communiqué au plus tard le lendemain de la clôture des inscriptions précisant les horaires de présence obligatoire.
- Pour le contrôle matériel, en fonction du nombre de participants, un contrôle sera fait le matin et en cas de nombreux participants, un second contrôle aura lieu en début d'après-midi.
- La plage horaire maximale de l'épreuve étant de 9h30 (premier passage à 10h) à 16h (remise des prix)

Les 3 premiers de l'épreuve seront récompensés. Le champion régional par catégorie sera celui qui aura obtenu la meilleure note sur les circuits.

IV – Arbitrage :

- Les juges seront fournis par l'organisateur, après validation par le référent arbitre régional.
- Les juges engagés sur l'épreuve toucheront une indemnité journalière par l'organisateur d'un montant de 45 €. (niveau régional)
- Le règlement appliqué est celui du livre 4 de combat au sabre laser chorégraphié ASL-FFE ainsi que le règlement régional 2023/2024 du CREGE au sabre laser.

V – Contrôle du matériel des participants.

Le matériel utilisé doit être conforme au dernier règlement ASL-FFE, en l'occurrence, les lames devront être mid-grade, embout rond et collés vissés et d'une longueur standard pour tous les types d'armes laser utilisées

L'organisateur pourra refuser l'accès à la compétition à tout combattant ne disposant pas du matériel réglementaire ou ayant une tenue vestimentaire non adaptée.

VI – Projet chorégraphique

Le projet chorégraphique devra être envoyé à l'organisateur (laforcedemetz@gmail.com) avant le 11 décembre à 23h59 par lien de téléchargement (wetransfert, grosfichier,etc...), celui-ci devra contenir les informations suivantes :

- a) Le titre
- b) La catégorie (Duel, Bataille, ou Mouvement d'ensemble)
- c) Le club d'escrime affilié auquel sont rattachés les membres de l'équipe
- d) Nom et numéro de licence des membres de l'équipe (la licence devant être rattachée au club du point c), en précisant les rôles (compétiteurs/figurants)
- e) Le nom du capitaine
- f) Le ou les noms des assistants plateau (2 au maximum)
- g) Chorégraphie détaillée des phrases d'armes (comportant les mouvements imposés de manière explicite) – facultatif pour la catégorie M15-M17
- h) La durée de toute la chorégraphie en secondes (temps de combat et temps général)
- i) L'intrigue de la chorégraphie (texte à lire par le speaker orga)
- j) La bande sonore comportant le « DING » de début et de fin, intégré au format MP3 ou WAV
- k) La liste des éléments du décor (mobilier, panneaux décorés, etc..)
- l) Une vidéo peut également être jointe au projet – Obligatoire pour la catégorie M15-M17

En cas de question, vous pouvez contacter les référents arbitrages régionaux :

M. ROY Daniel = roy.dan@orange.fr

M. KINTZLER Jérôme = kintzler.jerome@gmail.com

VII – Liens utiles

Le règlement Livret 4 – combat chorégraphique :

<https://www.ffescrime.fr/media-documents/>

Le règlement CREGE 2023/24

<https://crege.fr/documents-2/category/26-reglements>

Les mouvements imposés :

<https://ii1.su/UF8zZ>

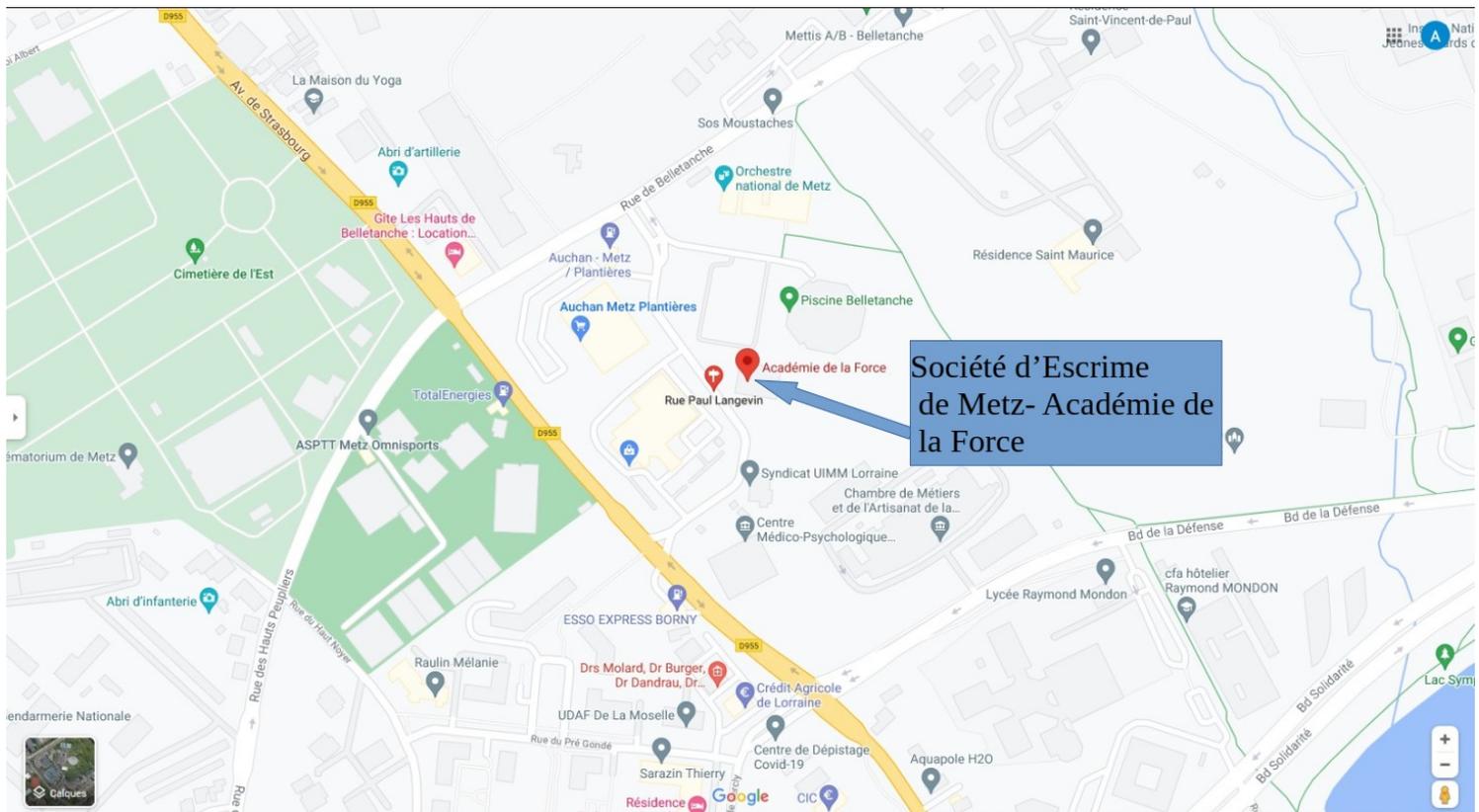
Ding officiel de début et fin de prestation :

<https://drive.google.com/file/d/1Lo7LB2pkM2EAJIA2LSNUDRf7EAgXKOf-/view?usp=drivesdk>

IX – Informations pratiques

Une buvette sera mise en place toute la journée. Règlement possible en espèce ou en CB.

Pour accéder à la salle d'armes :



- Depuis Paris, A4 direction Reims ou Strasbourg. Arrivée à Metz, Rue Paul Langevin **en passant par la rue de Belletanche** , panneau indiquant Salle d'Escrime. Elle se situe juste à côté de la piscine Belletanche.
- Grand parking pour pouvoir vous garer.

Contact : Pour toute demande d'information supplémentaire (homologation de matériel, déroulement de la compétition...)

merci de contacter Philippe Bondi : filipbondi@yahoo.fr ou laforcedemetz@gmail.com - 06 25 18 70 02 – SE Metz – Académie de la Force.